

**SOCOTEC FORMATION NUCLEAIRE DUNKERQUE**

Avenue de la Gironde -
59640 Dunkerque
Tél. : 0820820214
Siret : 40351749300108

CERTIFICAT DE REALISATION

Session N° S260FDA - Certificat Réalisation N° 3775513

Je soussignée, Guylène VERNET, agissant en qualité de Directrice Pôle Nucléaire de SOCOTEC FORMATION NUCLEAIRE DUNKERQUE, certifie que :

Monsieur Cyprien PERSYN

Entreprise : INTERIM QUALITE
59140 - DUNKERQUE

A réalisé l'action de formation

Recyclage Radioprotection niveau 1 option RN

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : Acquérir un comportement responsable en matière de radioprotection et respecter les procédures et les consignes
Identifier les risques et les parades spécifiques à la radioprotection précisés dans l'Analyse de Risques d'un chantier
Distinguer les risques radiologiques et les modes d'exposition rencontrés sur un site nucléaire
Expliquer le principe ALARA et appliquer la démarche de propreté radiologique
Appliquer les règles de base concernant les déchets et les effluents radioactifs
Expliquer le contenu et l'intérêt des procédures d'intervention et des conduites à tenir en cas d'incident et accident liés à la radioprotection

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Date(s) et durée : **du mardi 2 au mercredi 3 juin 2026**
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)
Format formation : Présentiel

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Action de Formation

Lieu : SFN - Agence de Dunkerque - ZI de Petite-Synthe - Avenue de la Gironde - 59640 DUNKERQUE - Tél : 03.28.22.70.70 -

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dunkerque, le 3 juin 2026

Guylène VERNET

Directrice Pôle Nucléaire

